

Les obligations liées au KYC bientôt allégées

OPTION FINANCE - 12 AVRIL 2019 - ARNAUD LEFEBVRE

Swift, KYC

✉ ENVOYER 🖨️ IMPRIMER

Partager

Tweeter

G+

in PARTAGER

Alors que les impératifs incombant aux directions financières en matière de compliance ne cessent de s'alourdir, la coopérative bancaire Swift va prochainement ouvrir son service de partage de données «KYC» aux corporates. Jusqu'à près de 90 % des informations généralement réclamées par les partenaires financiers pourraient ainsi être obtenues directement par ces derniers, sans nécessiter d'échanges préalables.



Noëlle Belmimoun, responsable legal & compliance de la centrale de trésorerie, ArcelorMittal

«L'an dernier, les demandes de nos banques en matière de KYC ont accaparé près de 40 % de mon temps et la moitié de celui de mon collaborateur !»

KYC. Depuis quelques années, cet acronyme est synonyme de cauchemar pour bon nombre de financiers. Sous l'effet de l'inflation réglementaire (lois sur la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, multiplication des embargos internationaux et des interdictions de financement pesant sur certaines personnes...) et des lourdes amendes qu'ont dû acquitter dans le monde de nombreux établissements pour le non-respect de ces textes, **les exigences des banques en matière de KYC (know your customer) se sont drastiquement renforcées, ce au détriment de leurs clients, entreprises notamment.** «L'an dernier, en complément des dossiers courants, certains partenaires bancaires ont souhaité mettre à jour leurs informations KYC (informations légales, classification EMIR et Mifid, bénéficiaires directs et ultimes, organigrammes, structure capitalistique des entités et du groupe ArcelorMittal, nom des dirigeants, justificatifs d'identité...), témoigne Noëlle Belmimoun, responsable légal and compliance de la centrale de trésorerie du groupe ArcelorMittal. Ce faisant, nous avons eu à remplir quelque 350 dossiers, un volume colossal. Ces demandes ont accaparé près de 40 % de mon

temps et la moitié de celui de mon collaborateur !»

Un fardeau d'autant plus pesant que les attentes des banques en la matière se révèlent très hétérogènes. «Il n'y a aujourd'hui absolument aucune standardisation des documents à compléter et des demandes, ce qui tend incontestablement à affecter l'activité opérationnelle des trésoreries et devient un enjeu dans la relation client-banque», déplore

Noëlle Belmimoun également présidente de la commission conformité de l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE). Un constat effectué par les établissements eux-mêmes. «Les clients attendent depuis longtemps une solution qui standardise et mutualise les données et documents KYC entre banques», indique Rebecca De Cuyper, chez BNP Paribas.

Près de 2 000 corporates d'abord concernés

La donne pourrait toutefois rapidement évoluer. Dans le courant du quatrième trimestre 2019, la coopérative bancaire Swift va en effet ouvrir aux sociétés non financières son service KYC Registry, aujourd'hui réservé aux banques. «Depuis 2014, celles-ci peuvent déposer sur une plateforme sécurisée les informations KYC relatives à leur propre groupe», indique Marie-Charlotte Henseval, responsable des services de conformité KYC chez Swift. Sous réserve que l'établissement concerné ait autorisé l'accès à ces données, les autres banques peuvent alors directement les télécharger, éliminant de fait de nombreux échanges bilatéraux. «Dans les prochains mois, les entreprises pourront faire de même en déposant sur la même plateforme les données les concernant.» Pourront ainsi être postés sur l'outil des fichiers sur le management et les actionnaires, les rapports annuels, la localisation géographique des différentes entités du groupe, etc. «Ce faisant, nous estimons que les banques qui accéderont à ces données disposeront de 80 à 90 % du contenu des formulaires KYC», souligne Marie-Charlotte Henseval.

Dans un premier temps, cette offre, dont le coût reste à arrêter, s'adressera aux corporates connectés à Swift – ce qui représente quelque 2 000 groupes – avant un probable élargissement.

UN PROJET CONCURRENT SUR LES RAILS

A l'initiative de deux salariés de la Société Générale, un groupe de réflexion européen, réunissant des banques, des assureurs et des gestionnaires d'actifs, s'est dernièrement constitué avec, pour objectif, de faciliter les démarches relatives au KYC incombant à ces acteurs. Baptisée Clipeum, cette instance compte à ce jour dans ses rangs des équipes de la Société Générale, d'Unicredit, de Commerzbank, du Crédit Agricole, de Natixis, de Tikehau Capital, d'Euler Hermes, d'Allianz, de Bpifrance et de la Banque Postale.

Leurs travaux devraient déboucher d'ici la fin de l'année sur la mise à disposition d'une infrastructure permettant aux diverses parties prenantes de déposer et/ou de télécharger les documents réclamés au titre du KYC. Chaque utilisateur pourra gérer les droits d'accès afin, par exemple, de limiter la consultation de certaines données à des contreparties identifiées. Un fonctionnement qui s'apparente à celui de «KYC4Corporates» qui sera prochainement lancé par Swift.